mise à prix ou excédant une autre offre précédemment faite. La libre concurrence dans les *enchères* doit généralement avoir pour effet d'élever le prix de l'adjudication approximativement au niveau de la valeur réelle des objets adjugés. Ce résultat est évidemment désirable dans le double intérêt des débiteurs et de leurs créanciers. Les lois de la procédure ont organisé des moyens de publicité dans le but d'assurer, pour chaque vente judiciaire, la plus grande affluence possible d'enchérisseurs ; et, d'une autre part, les lois pénales ont pourvu à la répression des manœuvres qui pourraient tendre à entraver la libre concurrence des offres. L'article 412 du code pénal prononce la peine de quinze jours à trois mois d'emprisonnement, et d'une amende de 100 à 5,000 francs contre les individus qui entraveraient la liberté des *enchères*, soit par des voies de fait ou des menaces pendant ou avant l'adjudication, soit en écartant les enchérisseurs au moyen de gratifications ou de promesses.

L'adjudication au plus offrant ou dernier enchérisseur est pratiquée pour toute espèce de vente judiciaire et publique, qu'il s'agisse de meubles ou de propriétés immobilières. Le formalisme de l'*enchère* est plus simple quand il s'agit de ventes mobilières ; il présente un peu plus de complication pour les adjudications d'immeubles. Dans les premières, la loi ne précise pas exactement l'intervalle qui doit s'écouler après la mise dernière offre faite, pour que cette offre soit considérée comme non couverte et définitive, et pour que le dernier offrant soit en conséquence déclaré adjudicataire. Ce point est abandonné à la discrétion et à la probité de l'officier public qui procède à la vente, et qui, avant de prononcer le mot sacramentel : *Adjugé*, doit laisser un laps de temps suffisant pour que les assistants puissent se convaincre que la dernière offre n'a plus de chance d'être couverte. L'article 624 du code de procédure se borne à disposer que l'adjudication sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour les ventes publiques d'immeubles, des précautions plus sérieuses ont dû être prises en ayant le pas prescrire l'adjudication et de laisser à des offres supérieures un intervalle suffisant pour se produire. L'article 705 du code de procédure dispose que, des le moment de l'ouverture des *enchères*, il sera successivement allumé des bougies ou plutôt des bouts de bougies dont la dimension doit être calculée de manière que chaque feu ait environ la durée d'une minute. Pour qu'une offre soit définitive et que l'offrant soit déclaré adjudicataire, il faut, d'après l'article 706 du même code, que trois bougies se soient successivement éteintes sur son offre sans qu'elle ait été couverte par une offre plus élevée. Si, dans l'intervalle mesuré par l'extinction des trois bougies, une suroffre intervient, le précédent enchérisseur est délié, et il demeure libéré dans le cas même où l'offre qui a couvert la sienne serait ultérieurement déclarée nulle pour une cause quelconque. L'offrant qui a couvert une précédente *enchère* au cours des trois feux allumés sur celle-ci demeure lui-même adjudicataire après l'extinction de deux bougies sur sa suroffre.

La loi du 2 juin 1841, qui a remanié le code de procédure en matière de saisie immobilière, avait disposé que l'emploi des bougies pourrait être remplacé par un autre moyen chronométrique, et qu'il suffirait d'une simple ordonnance royale pour opérer cette modification. L'appareil nouveau n'a pas encore, paraît-il, été découvert, et nous en sommes encore à l'usage traditionnel des bougies.

ENCHÉRI, IE (an-ché-ri) part. passé d'u v. Enchérir. Devenu plus cher : *Des marchandises* ENCHERIES.

— A signifié Chéri, tendrement aimé.

ENCHÉRIMENT s. m. (an-ché-ri-man — rad. *enchérir*). Action de chérir ; tendresse. || Caresse. || Vieux mot. On a dit aussi ENCHÉRISSEMENT.

ENCHÉRIR v. a. ou tr. (an-ché-rir — rad. *enchère*). Mettre enchère sur, offrir un plus haut prix de : ENCHÉRIR *un immeuble sur le dernier enchérisseur*. || Ce sens a vieilli.

— Par ext. Vendre à un prix plus élevé : ENCHÉRIR *ses marchandises, son travail*. *Le journalier* AYANT ENCHÉRI *son travail, plusieurs colons laissèrent leurs héritages en friche*. (Volt.)

— A signifié Chérir, aimer tendrement.

— Absol. Mettre enchère : *Il y avait des compères apostés pour* ENCHÉRIR *et entraîner les autres. Partout où il y a concurrence, il y a nécessité d'*ENCHÉRIR. (Ch. Nod.) || Dire quelque chose de plus fort, aller plus loin : Phèdre *enchérit* souvent, par un motif de gloire.

LA FONTAINE.

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur :
Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile.

— Intransitiv. Devenir plus cher : *Les vivres* ENCHÉRISSENT *tous les jours*.

— *Enchérir sur*, Dépasser par son offre : ENCHÉRIR SUR *les prix offerts*. || Fig. Dépasser, aller plus loin que : *Il a voulu* ENCHÉRIR SUR *tous ses devanciers. Il* ENCHÉRIT *encore* SUR *la bêtise de son frère. Les hommes* ONT ENCHÉRI, *de siècle en siècle, sur la manière de se détruire réciproquement*. (La Bruy.) *Les dames et les petits maîtres* ONT *toujours révéré la mode et même* ENCHÉRI SUR *elle*. (Volt.) *Tous les vocabulaires privés n'ont pas manqué d'*ENCHÉRIR SUR *l'Académie, en suppléant à l'exiguïté de la définition par des illustrations*. (Ch. Nod.) || Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que : *En général un synonyme* ENCHÉRIT SUR *son synonyme en ajoutant quelque chose à l'idée que celui-ci exprime*.

— Syn. **Enchérir, renchérir**. On *enchérit* sur une chose quelconque en y ajoutant, en la portant à un degré plus élevé. On ne *renchérit* que sur ce qui est déjà fort, violent ou excessif, ou bien quand il y a dans l'acte même de *renchérir* quelque chose de hardi, de téméraire.

ENCHÉRISSEMENT s. m. (an-ché-ri-se-man — rad. *enchérir*). Action d'enchérir ; tendresse. || Caresse. || Vieux mot. On a dit aussi ENCHÉRISSEMENT.

ENCHÉRIR v. a. ou tr. (an-ché-rir — rad. *enchère*). Mettre enchère sur, offrir un plus haut prix de : ENCHÉRIR *un immeuble sur le dernier enchérisseur*. || Ce sens a vieilli.

— Par ext. Vendre à un prix plus élevé : ENCHÉRIR *ses marchandises, son travail. Le journalier* AYANT ENCHÉRI *son travail, plusieurs colons laissèrent leurs héritages en friche*. (Volt.)

— A signifié Chérir, aimer tendrement.

— Absol. Mettre enchère : *Il y avait des compères apostés pour* ENCHÉRIR *et entraîner les autres. Partout où il y a concurrence, il y a nécessité d'*ENCHÉRIR. (Ch. Nod.) || Dire quelque chose de plus fort, aller plus loin : Phèdre *enchérit* souvent, par un motif de gloire.

LA FONTAINE.

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur :
Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile.

— Intransitiv. Devenir plus cher : *Les vivres* ENCHÉRISSENT *tous les jours*.

— *Enchérir sur*, Dépasser par son offre : ENCHÉRIR SUR *les prix offerts*. || Fig. Dépasser, aller plus loin que : *Il a voulu* ENCHÉRIR SUR *tous ses devanciers. Il* ENCHÉRIT *encore* SUR *la bêtise de son frère. Les hommes* ONT ENCHÉRI, *de siècle en siècle, sur la manière de se détruire réciproquement*. (La Bruy.) *Les dames et les petits maîtres* ONT *toujours révéré la mode et même* ENCHÉRI SUR *elle*. (Volt.) *Tous les vocabulaires privés n'ont pas manqué d'*ENCHÉRIR SUR *l'Académie, en suppléant à l'exiguïté de la définition par des illustrations*. (Ch. Nod.) || Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que : *En général un synonyme* ENCHÉRIT SUR *son synonyme en ajoutant quelque chose à l'idée que celui-ci exprime*.

— Syn. **Enchérir, renchérir**. On *enchérit* sur une chose quelconque en y ajoutant, en la portant à un degré plus élevé. On ne *renchérit* que sur ce qui est déjà fort, violent ou excessif, ou bien quand il y a dans l'acte même de *renchérir* quelque chose de hardi, de téméraire.

ENCHÉRISSEMENT s. m. (an-ché-ri-se-man — rad. *enchérir*). Action d'enchérir, d'enchérir, d'embrouiller ; état d'un objet embrouillé, emmêlé : *L'*ENCHÉRISSEMENT *d'un écheveau*. || Amas d'objets enchevêtrés : *Ces roches grises et moussues étaient presque cachées sous un inextricable* ENCHEVÊTREMENT *de lierre, de liserons, de chèvrefeuilles sauvages*. (E. Sue.)

— Par ext. Réunion d'objets multipliés et confus : *C'est un* ENCHEVÊTREMENT *de piliers, d'arcs-boutants, de contre-forts*. (Th. Gaut.)

— Fig. Etat de ce qui est confus, embrouillé ; réunion de choses confuses, embrouillées, inextricables : *L'*ENCHEVÊTREMENT *de l'intrigue d'un drame. La nature sociale, à Paris surtout, comporte de tels hasards, des* ENCHEVÊTREMENTS *de conjonctures si capricieuses, que l'imagination est à tout moment dépassée. Les plus fortes garanties de la paix européenne sont dans l'*ENCHEVÊTREMENT *européen*. (E. de Gir.)

ENCHEVÊTRER v. a. ou tr. (an-che-vê-tré — de *en*, et de *chevêtre*). Munir d'un licou, d'un chevêtre : ENCHEVÊTRER *un cheval*.

— Par ext. Emmêler, embrouiller : ENCHEVÊTRER *du fil*. || Attacher avec des liens nombreux et mêlés : ENCHEVÊTRER *un paquet avec de la ficelle*.

— Fig. Disposer confusément : ENCHEVÊTRER *les scènes d'une tragédie*.

— Constr. Unir par un chevêtre : ENCHEVÊTRER *des solives*.

S'enchevêtrer v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou : *Ce cheval va s'*ENCHEVÊTRER.

— Devenir enchevêtré, emmêlé : *Ce fil s'*ENCHEVÊTRE *à tout moment*.

— Fig. Devenir confus, embrouillé : *L'esprit des lois se subtilisait, à mesure que* S'ENCHEVÊTRAIENT *les rapports des choses et des individus*. (Chateaub.) || Se jeter dans quelque embarras, dans une situation dont on aura peine à se tirer : *Il est allé* S'ENCHEVÊTRER *dans des projets impossibles*. || S'embrouiller, s'embarrasser : *Il s'*EST ENCHEVÊTRÉ *dans ses périodes et n'a jamais pu en sortir*. || S'arranger, se combiner dans un ordre complique : *Tout est nécessaire dans ce monde; tout* S'ENCHEVÊTRE *et s'appuie*. (Virey.)

ENCHEVÊTRURE s. m. (an-che-vê-treur — rad. *enchevêtrer*). Individu qui produit quelque chose d'enchevêtré, de complique : *Joseph Bouchardy lui-même, le grand* ENCHEVÊTREUR *de ces charpentes plus compliquées que des forêts de cathédrales, n'a rien fait de si touffu, de si emmêlé*. (Th. Gaut.)

ENCHEVÊTRURE s. f. (an-che-vê-tru-re — rad. *enchevêtrer*). Constr. Assemblage de solives à l'endroit où l'on veut établir un foyer ou faire passer un tuyau de cheminée.

— Art vétér. Blessure qu'un cheval s'est faite au pied en s'enchevêtrant.

— **Encycl.** Constr. Les solives d'*enchevêtrure*, en raison du poids considérable qu'elles supportent (elles soutiennent, non-seulement les jambages et les âtres des cheminées, à l'aide de bandes de fer formant trémie, mais aussi les chevêtres et les linçoirs), doivent être scellées de 0m,22 à 0m,25 dans les murs. Chacune de leurs dimensions transversales doit avoir au moins 0m,027 de plus que les solives ordinaires ou de remplissage. Ces poutres, que l'on appelle ordinairement de 3m,00 à 3m,50, doivent avoir, d'après Rondelet, un équarrissage égal à 1/18 de leur portée. Dans tous les cas, on peut les calculer directement en les considérant comme des pièces reposant sur deux appuis, et supportant une charge uniformément répartie sur toute leur longueur, ainsi que des efforts en différents points qui, aux extrémités des solives, chevêtres, soliveaux, qui viennent s'assembler avec elles. Les solives d'*enchevêtrure* ayant une section rectangulaire, on se sert pour les calculer de la formule suivante :

$$\frac{pL}{8} = \frac{RbH^2}{6},$$

dans laquelle p est la charge par mètre courant de la pièce, calculée à raison de 840 kilogrammes par mètre carré, et augmentée du poids de la poutre ainsi que de celui des solives, des plâtras et du remplissage ; L la longueur de la pièce, espace qui peut exister entre les arêtes de ses points d'appui ; R le coefficient de résistance de la matière employée, variant par mètre carré de section de 550,000 à 750,000 kilogr. pour le chêne, et de 600,000 à 800,000 kilogr. pour le sapin jaune ou blanc ; b l'épaisseur de la pièce de bois, et H sa hauteur. On emploie généralement des poutres à section carrée pour ne pas les affaiblir en coupant les fibres pour les rendre méplates. Tredgold donne la formule empirique suivante pour calculer les dimensions des solives d'*enchevêtrure* :

$$h = K\sqrt[3]{\frac{l^2}{b}},$$

dans laquelle h est la hauteur de la pièce en mètres, b la largeur ; l la portée de la pièce, et K un coefficient qui prend les valeurs 0,0688 ou 6,0711, suivant qu'elles sont en sapin ou en chêne.

— Art vétér. En pathologie vétérinaire, le mot *enchevêtrure* sert à désigner l'excoriation ou la plaie transversale plus ou moins profonde que le cheval se fait au pli du jarret, ou en même plus haut, avec sa longe, dans laquelle il se prend l'un des membres postérieurs, soutenant sans pouvoir de lui-même dégager l'extrémité ainsi prise. Cet accident se produit lorsque, les animaux cherchant à se gratter la crinière avec un des pieds postérieurs, ou le paturon d'un de ces pieds avec les dents, le membre porté en avant se trouve engagé dans l'anse flottante de la corde du licol ; ils font alors un effort violent pour se dépêtrer, et la longe, fortement tendue par les actions inverses de l'encolure qui se redresse et du pied qui se porte en arrière, opère sur la peau du paturon un mouvement de scie d'où peuvent résulter des blessures plus ou moins profondes et plus ou moins graves, suivant la durée et la force de la meurtrissure, et suivant la grosseur et la nature de la longe. La guérison est continuée n'intéresse que les téguments et n'a aucune suite fâcheuse ; d'autres fois, elle pénètre jusqu'au tendon fléchisseur, produit de la douleur et de la tuméfaction à un degré plus ou moins élevé, et met ainsi l'animal hors d'état de travailler. La longe du licol n'est pas toujours une cause, souvent c'est une lanière de cuir et quelquefois une chaîne de fer. Dans ce dernier cas, l'entamure que cette chaîne peut produire est généralement moins profonde, parce qu'une chaîne glisse moins facilement qu'une corde cylindrique, et que conséquemment son mouvement de scie est moins étendu. Les blessures du pli du paturon peuvent aussi provenir de l'action d'une autre cause, telle notamment que le frottement énergique des entraves, lorsque un cheval est mis dans la position décubitale pour subir une opération de longue durée.

La plaie résultant de l'*enchevêtrure* présente des caractères différents suivant l'intensité de la cause qui l'a produite. En général, dit M. Bouley, « la peau est creusée d'un sillon transversal ou oblique, dont les bords, irrégulièrement déchiquetés, ont une teinte violacée ; le fond de ce sillon laisse, aux premières heures, nettement apparaître, par place, la trame du chorion mis à nu, auquel adhèrent des coagulums de sang noir qui le dissimulent en partie aux regards. Dans ce cas, les manifestations qui procèdent de la sensibilité sont très-accusées ; c'est à peine si les animaux osent s'appuyer sur leur membre blessé, qui traduit par des mouvements répétés d'élévation et d'abaissement les douleurs cuisantes dont il est le siège. » Cette lésion est toujours grave, intense, suivie d'engorgement inflammatoire, et quelquefois elle guérit difficilement. Mais, en général, elle n'est pas dangereuse, et ne donne lieu à des accidents graves qu'autant qu'on la néglige et que la malpropreté ou le trop grand mouvement ajoute à l'irritation de cette plaie.

Quant aux moyens de prévenir cet accident, ils sont des plus simples ; ils consistent à employer une longe ronde, qu'on fait glisser dans un large anneau de fer mobile, fixé à l'auge au moyen d'un crampon, et à nouer l'extrémité intérieure de cette longe à un billot perforé à cet effet, qui, montant et descendant suivant les mouvements de l'animal, évite la formation de l'anse dont il a été parlé. Enfin les plaies que produit l'*enchevêtrure* réclament le même genre de propreté, des bains de pied, des cataplasmes émollients pour calmer la douleur et l'inflammation. Lorsqu'on a obtenu ce premier résultat, on peut faire usage d'onguent digestif, de lotions avec la teinture d'aloès ou l'onguent égyptien, ou la dissolution de sulfate de cuivre dans le vinaigre. Si la plaie de l'*enchevêtrure* s'est transformée en ulcère chronique, il faut la traiter par les moyens appropriés à la nature de cette maladie. (V. CREVASSE.) Les difficultés consécutives à la cicatrice de l'*enchevêtrure* doivent être respectées, parce qu'elles ne constituent qu'une tare peu visible par sa situation et sans influence sur la régularité des mouvements.

ENCHEVILLÉ, ÉE adj. (an-che-vi-llé ; *ll* mll. — de *en*, et de *cheville*). Maintenu à l'aide de chevilles : *Un ensemble* ENCHEVILLÉ.

— Chir. anc. *Suture enchevillée*, Suture dans laquelle une cheville était passée à chaque anse du fil.

ENCHIDION s. m. (an-ki-di-on — dimin. du gr. *egchos*, javelot). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, qui croît à Amboine, et dont les feuilles sont employées par les habitants du pays pour la guérison des blessures. || On l'appelle vulgairement ARBRE DES JAVELOTS.

— **Encycl.** Ce genre appartient à la famille des euphorbiacées et à la tribu des phyllanthées. Il renferme des arbrisseaux à feuilles rapprochées et presque verticillées, pétiolées, entières, lancéolées, glabres ; des fleurs monoïques, groupées en épis axillaires dont les fleurs femelles occupent la partie inférieure. Ces fleurs ont un calice à cinq divisions et une corolle à cinq pétales munis chacun de deux glandes à la base. Les mâles ont dix étamines, à filets unis en colonne, à anthères rayonnantes. Les femelles ont un ovaire à trois loges, surmonté d'autant de styles terminés chacun par un stigmate bilobé. On ne connaît encore dans le genre *enchidion* qu'une seule espèce : c'est un arbrisseau qui croît à Amboine, et dont les feuilles sont employées pour la guérison des blessures d'armes blanches, ce qui lui a fait donner le nom d'*arbre des javelots*.

ENCHIFRENÉ, ÉE (an-chi-fre-né) part. passé d'u v. Enchifrener. Affecté d'un enchifrènement : *Me voilà tout* ENCHIFRENÉ.

— Fam. Nasillard : *Une voix* ENCHIFRENÉE. *Moi, j'aime beaucoup la cornemuse. — Fi donc ! une horrible machine* ENCHIFRENÉE. (Marc Fournier.)

ENCHIFRÈNEMENT s. m. (an-chi-frè-ne-man — rad. *enchifrener*). Pathol. Embarras dans le nez et dans la tête, causé par une irritation de la muqueuse des fosses nasales, affection connue sous le nom vulgaire de RHUME DE CERVEAU. V. CORYZA et RHUME.

ENCHIFRENER v. a. ou tr. (an-chi-fre-né — de *en*, et de *chanfrein*, qui s'est dit *chiufreau*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *l'enchifrène, il enchifrènera*). Pathol. Causer de l'enchifrènement à : *Ce rhume m'a tout* ENCHIFRENÉ.

S'enchifrener v. pr. Devenir enchifrené : *Par ce temps humide et froid, il est facile de* S'ENCHIFRENER.

ENCHIRIDION s. m. (an-ki-ri-di-on — gr. *en chiridion*, mot dérivé du grec *en*, et *cheir*, main, en sanscrit *karas*, selon M. Eichhoff, de la racine *kar*, faire, effectuer). Bibliogr. Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements : *L'*ENCHIRIDION *d'Epictète. L'*ENCHIRIDION *de saint Augustin*.

— **L'Enchiridion** ou **Manuel d'Epictète.** Ce philosophe n'a rien écrit par lui-même ; mais Arrien, un de ses disciples, a recueilli, sous le titre d'*Enchiridion* (Manuel), ses pensées les plus remarquables, qui toutes se résument dans cet axiome des stoïciens : *Souffre et abstiens-toi*. « Epictète, dit Pascal, est un des philosophes du monde qui ait le mieux connu les devoirs de l'homme. Il veut, avant toutes choses, qu'il regarde Dieu comme son principal objet ; qu'il soit persuadé que Dieu gouverne tout avec justice ; qu'il se soumette à lui de bon cœur, et qu'il le suive volontairement en tout, comme ne faisant rien qu'avec une extrême sagesse : cette disposition arrêtera toutes les plaintes et tous les murmures, et préparera son esprit à souffrir paisiblement les événements les plus fâcheux. Ne dites jamais, dit-il : J'ai perdu cela ; dites plutôt : Je l'ai rendu. — Mon fils est mort : je l'ai rendu. — Ma femme est morte : je l'ai rendue. Ainsi des biens et de tout le reste. Mais celui qui me l'ôte est un méchant homme, direz-vous. Pourquoi vous mettez-vous en peine par qui celui qui vous l'a prêté vienne le redemander ? Pendant qu'il vous en permet l'usage, ayez-en soin comme d'un bien qui appartient à autrui, comme un voyageur fait dans une hôtellerie. Vous ne devez pas, dit-il encore, désirer que les choses se fassent comme vous le voulez ; mais vous devez vouloir qu'elles se fassent comme elles se font. Souvenez-vous, ajoute-t-il, que vous êtes ici comme un acteur, et que vous jouez votre personnage dans une comédie, tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court ; s'il vous le donne long, jouez-le long. Soyez sur le théâtre autant de temps qu'il lui plaît ; paraissez-y riche ou pauvre, selon qu'il a ordonné. C'est votre fait de bien jouer le personnage qui vous est donné ; mais de le choisir, c'est le fait d'un autre. Ayez toujours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas et ne désirerez rien avec excès. Il montre en mille manières ce que l'homme doit faire. Il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions, surtout dans les commencements, et qu'il les accomplisse en secret. Il ne se lasse point de répéter après toute l'étude et le désir de l'homme doivent être de connaître la volonté de Dieu et de la suivre. Telles étaient les lumières de ce grand esprit, qui a si bien connu les devoirs de l'homme : heureux s'il avait aussi connu sa faiblesse ! »

Epictète est le seul stoïcien qui se soit énergiquement prononcé contre le suicide, dont les Caton et les Sénèque se sont faits les apologistes ; c'est à tort que certains commentateurs lui ont prêté l'opinion contraire.

Le style du *Manuel* est simple et d'une nudité athlétique qui sied bien à la force morale ; on y rencontre cependant çà et là quelques images frappantes qui saisissent l'esprit et prêtent un vif éclat aux pensées. On y trouve un langage incisif, pittoresque ; ses comparaisons sont tirées d'ordinaire de la vie commune. « C'est, dit M. Feillet, un Socrate sans grâces qui saisit brusquement son adversaire et l'achève en deux coups. » Une citation donnera une idée de sa manière originale :

« Toute chose a deux anses ; on peut la porter par l'une, et non par l'autre. Ton frère fait une injustice : ne prends pas la chose du côté de l'injustice, car ce n'est pas l'anse par laquelle tu pourrais la porter ; mais prends-la du côté où tu sens un frère, un homme qui a été nourri avec toi, et tu prendras la chose par l'anse qui te permet de la porter. »

Enchiridion, recueil d'oraisons et de prières mystiques, attribué sans preuves au pape Léon III et publié au XVIIe siècle sous ce titre : *Papæ Leonis Enchiridion, serenissimo imperatori Carolo Magno in manus prælocutum datum*. Ce livre bizarre a été imprimé plusieurs fois, notamment en 1633. Il est devenu une curiosité bibliographique en même temps qu'une curiosité historique. L'édition de 1633, qui nous a servi pour cet article, contient immédiatement après le calendrier une notice qui explique ce qui pourrait tout d'abord étonner dans le titre. Cette notice nous apprend, en effet, que ce sérénissime Charles le Grand, auquel le pape Léon a adressé son livre, n'est autre que Charlemagne. Il paraît même que c'est à cette dédicace pontificale que Charlemagne doit toute la prospérité de son règne. Il eut la louable franchise de l'avouer dans une lettre de remerciement au pape, laquelle a été, nous dit l'auteur, conservée au Vatican, chose pour le moins aussi authentique que la fameuse donation de saint Pierre. L'auteur, ou plutôt l'éditeur anonyme, a cru devoir publier cette lettre. On y voit que les oraisons particulières et les figures mystérieuses qui sont contenues dans l'*Enchiridion* du pape ont eu une efficacité singulière sur la destinée de Charlemagne. Grâce à elles, la bravoure de cet empereur, qui allait jusqu'à la témérité, dit le digne éditeur, ne mit point sa vie en péril. Aussi en témoigne-t-il une profonde reconnaissance au pape, auquel il dévoue son empire et sa personne.

Le susdit éditeur donne ensuite la manière de se servir de ces oraisons et figures mystérieuses qui préservent des périls et des dangers terrestres, de la morsure des bêtes féroces, du poison, des armes à feu, de l'incendie, du naufrage, du tonnerre et des *tempêtes* (sic). Elles ne sont pas seulement un préservatif contre le mal ; elles ont encore une puissance active pour le bien : elles rendent généreux, contribuent à la prospérité et même aux plaisirs ; l'auteur, toutefois, ne spécifie pas lesquels. Le véritable livre commence par les premiers versets de l'Evangile de saint Jean ; on y trouve ensuite les *pseaumes* de la pénitence et les litanies des saints ; après quoi commencent seulement les mystérieuses oraisons du pape Léon. La première est un garant infaillible contre tout ce qui peut arriver par le maléfice des sorciers et la malice du diable. Viennent ensuite sept oraisons (également mystérieuses) qu'on peut réciter pendant la semaine. Les signes mystérieux qui accompagnent le texte sont, quoi qu'en dise l'éditeur, parfaitement empruntés à la magie. Le tétragramme et le pentagramme sont tout à fait reconnaissables. On en peut dire autant du texte, écrit en un latin grossesque, barde de mots grecs et hébreux. Que ce langage inspire une grande horreur au malin esprit et le mette en fuite, cela est parfaitement concevable et prouve en faveur de ses goûts littéraires et classiques. On trouve là-dedans des remèdes à tous les maux, même aux accidents les plus bizarres, par exemple au nœud de l'aiguillette, si redoute de nos bons aïeux. Le maléfice est très-pernicieux, assure naïvement l'éditeur de 1633, car c'est un empêchement au saint sacrement du mariage. Il faut, pour le rompre, examiner d'abord sa conscience, se confesser, et même il ne sera pas nuisible de recevoir la sainte communion. Les oraisons les plus curieuses de ce petit livre, qui a eu six éditions au commencement du XVIIe siècle, sont : celle qui est composée des paroles prononcées par Adam lorsqu'il entra en enfer ; sa prière pour rendre sa femme fidèle, prière en partie adressée à Jésus et en partie à la Vierge (*Sanctissima Virgo, per uterum tuum immaculatum, etc.*). Enfin ce livre se termine par quelques autres oraisons dues à différents papes, et qui méritent à ceux qui les récitent mille ou quinze cents ans d'indulgences. La plus curieuse de ce genre est celle de Benoît II, qui accorde aux personnes qui la sont son oraison « autant d'indulgences que Notre Seigneur reçut de playes en sa passion, qui sont au nombre de six mille six cent soixante-six ! »

ENCHOCÈRE s. m. (an-ko-sè-re — du gr. *egchos*, épée ; *keras*, corne). Entom. Syn. de XIPHOCÈRE.

ENCHONDROME s. m. (an-kon-dro-me — du gr. *en*, dans ; *chondros*, cartilage). Chir. Tumeur composée de substance cartilagineuse.

— **Encycl.** L'*enchondrome* ou tumeur cartilagineuse est un pseudoplasme qui, jusqu'à ces derniers temps, était confondu avec le cancer et autres produits morbides, tels que le *spina ventosa*, l'*atheroma nodosum*, etc.

Cruveilhier, en 1828, est le premier qui ait donné une description particulière de ce genre de tumeurs, qu'il appela *ostéochondroptyques*. J. Müller, de Berlin, dix ans après, en fit une étude approfondie (1838). Depuis lors, grâce à ces premiers travaux, surtout grâce aux recherches nouvelles de microscopistes, ces tumeurs ont pris une place bien distincte dans la nosographie chirurgicale.

— Anat. pathol. Pendant longtemps on n'a connu qu'une seule espèce d'*enchondrome*, celui des parties dures. Il est bien établi aujourd'hui qu'il y a des *enchondromes* dans les parties dures et dans les parties molles. Ceux des os sont toutefois beaucoup plus fréquents. Ainsi, parmi les cas d'*enchondromes* relevés par Lebert, il y en a 104 pour les os, 15 pour la tête, 9 pour la mâchoire inférieure, 9 pour le tronc, 50 pour les membres inférieurs.

L'*enchondrome* des os se présente sous forme d'une tumeur dure, arrondie, d'un volume variable, parfois très-considérable, comme dans le cas de Crampton, où la tumeur siégeant à la partie supérieure du fémur mesurait 2m,15 de circonférence. On distingue deux variétés : l'*enchondrome* proprement dit, qui a pour point de départ et d'insertion le tissu osseux lui-même, le chondrophyte ou perichondrome, qui part du périoste.

L'*enchondrome* de la première espèce présente toujours comme première enveloppe une coque osseuse formée aux dépens de l'os primitif. Telle est la disposition générale, surtout aux mains et aux pieds, sur les doigts ou sur les orteils. Cette coque est plus ou moins épaisse ; elle finit même par s'user à la longue et les parois de la veine, pénétré dans son intérieur, et elles semblent avoir été charriées directement par le sang jusque dans les poumons. Le professeur Richet a vu aussi un cas de reproduction d'*enchondromes* dans les poumons. Plus de trente petites tumeurs cartilagineuses avaient envahi les deux poumons après une première opération, et avaient donné lieu à des erreurs de diagnostic. Comme symptômes généraux, comme symptômes d'auscultation et de percussion, on croyait avoir affaire à des tubercules ; la simple inspection n'éclairait pas encore ; il fallut le microscope pour reconnaître que l'on se trouvait en face de tumeurs cartilagineuses.

— *Etiologie*. Dans la plupart des cas, on ne peut rien dire de précis sur les causes des *enchondromes*. Ils se montrent à peu près à tout âge, plus souvent peut-être pendant l'enfance ou au commencement de l'âge adulte. Dans plusieurs cas, une violence extérieure, une pression brusque semble avoir été le point de départ. Enfin on a cité aussi quelques cas d'hérédité ; mais ces divers faits nés de causes déterminées sont, il faut le dire, exceptionnels, et le plus souvent la véritable cause des *enchondromes* échappe complétement à la science.

— *Diagnostic et pronostic*. Après ce que nous avons dit des symptômes et de la marche de ces tumeurs, il nous reste peu de chose à ajouter, soit comme diagnostic, soit comme pronostic. Les principales tumeurs avec lesquelles on pourrait les confondre sont les tumeurs osseuses, les tumeurs fibreuses, les kystes hydatiques, les squirrhes, les cancers, etc. La consistance particulière, les irrégularités de forme, la marche générale, l'absence de phénomènes généraux et surtout de douleurs, tels sont les caractères que le chirurgien devra avoir bien présents à la mémoire pour établir son diagnostic.

Quant au pronostic, nous avons déjà dit que les *enchondromes* sont des tumeurs bénignes ; il y a eu cependant quelques cas graves qui devront faire réserver le pronostic.

— *Traitement*. Il n'y a qu'un seul traitement, l'extirpation, que la tumeur siége sur les os, parte de l'os lui-même, ou qu'elle se soit développée dans des parties molles, la parotide, le testicule, etc. Jusqu'ici aucun traitement médical n'a réussi, et il n'y a de divergence d'opinions que sur le mode opératoire. Faut-il enlever l'os avec la tumeur ? Peut-on se contenter de le ruginer fortement ? La cautérisation du point d'implantation peut elle dispenser de l'amputation et donner de meilleurs résultats que le ruginement ? Toutes ces questions posées et discutées par les chirurgiens et que l'on trouvera dans les mémoires spéciaux.

ENCHOPHORE s. m. (an-ko-fo-re — du gr. *egchos*, lance ; *phoros*, porteur). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères de la famille des fulgoriens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent le Brésil ou la Nouvelle-Guinée : *Les* ENCHOPHORES *sont très-voisins des fulgores*. (E. Duponchel.)

ENCHOPHYLLE s. m. (an-ko-fi-le — du gr. *egchos*, lance ; *phullon*, feuille). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des membraces, et dont l'espèce type habite le Brésil : *Les* ENCHOPHYLLES *ne diffèrent des membraces que par leur prothorax foliacé*. (E. Duponchel.)

ENCHORIAL, ALE adj. (an-ko-ri-al, a-le, du gr. *en*, dans ; *chôrion*, contrée). Paléogr. Se dit d'une écriture égyptienne dérivant immédiatement de l'écriture hiératique. || On dit aussi ENCHORIQUE et ENCHORIAQUE.

— s. f. Ecriture enchoriale : *L'*ENCHORIALE *dérive de l'hiératique*.

ENCHROÏTE s. f. (an-kro-i-te — du préf. *en*, et du gr. *chroa*, couleur). Minér. Cuivre arséniaté vert émeraude.

ENCHUSA, nom latin d'ENKHUISEN.

ENCHYLÈNE s. f. (an-ki-lè-ne — du gr. *egchuô*, j'infuse ; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent en Australie.

ENCHYLION s. m. (an-ki-li-on — du gr. *en*, dans ; *chulos*, suc). Bot. Section des colchénas, genre de lichens.

ENCHYME s. m. (an-ki-me — du gr. *en*, dans ; *chumos*, suc). Méd. Réplétion.

ENCHYMOME s. m. (an-ki-mô-me — du gr. *en*, dans ; *chumos*, suc). Méd. Distribution et circulation naturelle du sang dans les vaisseaux.

ENCHYMOSE s. f. (an-ki-mo-ze — du gr. *en*, dans ; *chumos*, suc). Pathol. Extravasion soudaine et accidentelle du sang dans les vaisseaux cutanés, par l'effet d'une commotion, d'une impression violente, d'un sentiment vif et prompt, comme la joie, la colère, la honte.

ENCHYSIDÉRITE s. f. (an-ki-si-dé-ri-te — du gr. *egchuô*, j'infuse ; *sidéros*, fer). Minér. Dénomination sous laquelle plusieurs minéralogistes réunissent certains pyroxènes tres-ferrugineux et doués, comme la présence du fer permet de le prévoir, de couleurs excessivement foncées.

ENCHYTE s. m. (an-ki-te — du gr. *egchuô*, je verse dedans). Antiq. rom. Gâteau cuit dans un moule.

ENCHYTRÈE s. m. (an-ki-tré — du gr. *en*, dans ; *chutra*, pot). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des lombrics ou vers de terre, et comprenant une très-petite espèce, qui est commune dans les pots à fleurs. V. LOMBRIC.

ENCHYTRIE s. f. (an-ki-tri — gr. *egchutria* ; de *egchuô*, je verse dans). Antiq. gr. Nom donné aux femmes qui portaient l'eau lustrale destinée aux libations, dans les funérailles des hommes mariés. || On dit aussi ENCHYTRISTRIE.

ENCINA (JEAN DE LA), auteur dramatique espagnol. V. LA ENCINA.

ENCINAS ou **ENZINAS**, nom d'une illustre famille de martyrs et de savants espagnols,

qui, suivant la coutume des érudits du temps, transformèrent leur nom en *Dryander*. C'est sous ce nom que nous avons placé l'article qui les concerne, pour la même raison qui fait que nous acceptons les noms désormais classiques de Mélanchthon et de Calvin pour désigner des hommes dont le nom de famille primitif était Schwarzerd et Chauvin. Les Dryander sont aussi quelquefois désignés sous les noms de Duchesne, Van Eyck, Eyckmann, Quercetanus, etc.

ENCINAS ou **ENZINAS** (François DE), jésuite espagnol, né en 1570 à Vilches (Andalousie). Il entra à dix-sept ans dans la compagnie de Jésus, fut pendant trente ans missionnaire dans les Philippines, chez les Bisayas, fut fait prisonnier par les Hollandais et vint mourir à Manille. Il a écrit une *Grammaire bisayenne* et un *Examen de conscience* dans la même langue, ouvrages estimés des philologues.

ENCINAS ou **ENZINAS** (Pierre DE), poëte espagnol de la fin du XVIe siècle. Il embrassa la vie monastique et s'adonna à la poésie religieuse. Il a écrit dans ce genre des odes, des églogues et des *Vers spirituels* (Cuença, 1596).

ENCINASOLA, ville d'Espagne, province de Huelva, juridiction et à 52 kilom. N.-O. d'Aracena, sur la Murtiga et près des frontières du Portugal. 3,250 habit. Fabriques de toiles. Commerce de transit entre l'Espagne et le Portugal.

ENCIRÉ, ÉE (an-si-ré) part. passé du v. Encirer : *Une toile* ENCIRÉE.

ENCIREMENT s. m. (an-si-re-man — rad. *encirer*). Techn. Action d'encirer; état d'un objet enciré : *L'*ENCIREMENT *des toiles.*

ENCIRER v. a. ou tr. (an-si-ré — de *en*, et de *cirer*). Techn. Enduire ou imbiber de cire : *Encirer des toiles.*

ENCIRRE s. m. (an-sir-re). Entom. Syn. d'EUCIRRE.

ENCISE s. f. (an-si-ze — de *en*, et du lat. *cœsus*, tué). Anc. législ. Meurtre d'une femme enceinte ou de l'enfant qu'elle portait. ‖ On disait aussi ENCIS s. m.

— **Encycl.** L'*encise*, de même que l'avortement, était un cas royal, c'est-à-dire que la connaissance en appartenait aux juges royaux; c'est ce qui résulte d'un édit de Henri II du mois de février 1556.

L'horreur pour ce genre de meurtre était très-grande chez les Romains. Dans son plaidoyer pour Cluentius, Cicéron soutient que ceux qui font périr un fœtus sans la participation de celle qui le porte dans son sein doivent être plus rigoureusement punis que la femme qui se fait avorter elle-même. Le grand orateur, comparant le crime d'Oppianicus, qu'on accusait d'avoir donné des breuvages à une femme pour détruire son fruit, à celui d'une femme de Milet qui fut punie du dernier supplice pour avoir, après le décès de son mari, fait périr l'enfant dont elle était enceinte, moyennant une somme d'argent que lui avaient donnée les héritiers substitués par son mari même à cet enfant, s'écrie : *Quanto et Oppianicus in eadem injuria, majore supplicio dignus, si quidem illa, cum suo corpori vim intulisset, seipsam cruciavit, hic autem idem illud effecit per alieni corporis mortem atque cruciatum!*

D'Aguesseau soutenait, avec beaucoup de logique, que ce raisonnement est plus digne d'un orateur que d'un jurisconsulte, et qu'il y a lieu, suivant les maximes du droit romain, de prononcer une peine plus sévère contre le père et la mère qui donnent la mort à leurs propres enfants que contre un étranger qui procure un avortement. « Pour en être convaincu, dit-il, il suffit de reprendre en deux mots les principes des lois sur cette matière. Un enfant dans le ventre de sa mère est réputé né toutes les fois que l'intérêt de sa vie et de sa conservation le demande. Celui qui lui donne la mort est considéré comme un homicide, quoiqu'il ne détruise, à proprement parler, que l'espérance d'un homme. Mais ce qui, dans la personne d'un étranger, n'est appelé qu'un homicide, mérite le nom d'un parricide dans la personne d'un père ou d'une mère. Donc un père ou une mère qui font mourir leur fils avant sa naissance doivent être punis comme parricides, et, par conséquent, leur supplice doit être beaucoup plus grand que celui des autres coupables. »

Aux termes de l'article 133 de la constitution Caroline, celui qui, de propos délibéré, a procuré l'avortement d'un fœtus *ayant eu vie*, de même que celui qui a procuré la stérilité à un homme ou à une femme pour les empêcher d'avoir des enfants, est condamné comme homicide; si c'est un homme, il doit être décapité; si c'est une femme, elle doit être précipitée dans l'eau ou subir une autre peine capitale.

Quant à celui qui, en frappant violemment une femme grosse, la faisait avorter, les anciens jurisconsultes admettaient une distinction : si en la frappant il avait eu le dessein de détruire le fœtus, il devait être puni de mort; s'il n'avait pas eu ce dessein, la peine devait être moindre et déterminée par les circonstances du fait.

Sous l'ancien droit français, on comprenait encore dans le crime d'*encise* celui des femmes et filles qui, ayant celé leur grossesse et leur accouchement, faisaient périr leur enfant. Elles étaient condamnées à mort. Elles n'évitaient point cette peine même lorsqu'elles n'avaient commis l'avortement qu'en vue de conserver leur honneur; ce motif pouvait cependant servir à faire diminuer la peine dans de certaines circonstances, par exemple lorsque la fille coupable était très-jeune.

ENCISO (Don Martin-Fernandez DE), géographe et navigateur espagnol, né à Séville dans la seconde moitié du XVe siècle. Il était bachelier en droit lorsqu'il passa dans le nouveau monde, se fixa à Saint-Domingue et amassa une assez grande fortune en exerçant la profession d'avocat. En 1509, un aventurier plein d'audace, Alonzo de Hojeda, ayant été nommé gouverneur de la partie du continent américain qui longe l'isthme de Darien, et manquant de fonds, s'adressa à Enciso, qui, en échange du titre d'alcade major, consentit à lui fournir un navire avec des provisions et des hommes. Peu après, en effet, Enciso se rendit avec des secours dans la nouvelle colonie, appelée *Castilla del oro* (Castille d'or). Mais, en arrivant sur la côte, son navire se brisa sur un écueil, et il ne put sauver que quelques provisions qui furent rapidement épuisées. Menacé de périr de faim avec ses hommes, l'alcade major pénétra dans l'intérieur du pays dans l'espoir de se procurer des vivres. Assailli par les Indiens, il se replia, d'après le conseil de Nunez de Balboa, vers la rivière appelée Darien par les indigènes, eut à lutter de nouveau contre les Indiens, fondit sur eux, les mit en déroute, s'empara de leurs villages, où il trouva des vivres et de l'or, et fonda la ville de *Santa-Maria el Antigua del Darien.* Ayant défendu sous peine de mort à ses hommes de troquer de l'or avec les Indiens, Enciso excita par cette mesure une révolte, à la tête de laquelle se mit Balboa; il se vit enlever son commandement (1510), fut arrêté l'année suivante par Balboa, qui confisqua ses biens, recouvra enfin la liberté, gagna Cuba et de là se rendit en Espagne. Là, il se plaignit amèrement de la conduite qu'avait tenue à son égard son ancien subordonné, obtint la nomination de Pedrarias Davila comme gouverneur du Darien, le suivit en qualité d'alguacil mayor (1514), et, en arrivant en Amérique, fit condamner Balboa à l'indemniser des dommages qu'il lui avait causés. Quelques années plus tard, Enciso retourna en Espagne, où il publia un ouvrage fort remarquable, sous le titre de : *Suma de geografia, que trata de todas las partidas del mundo* (Séville, 1519). « C'est, dit F. Denis, le premier traité spécial qui parle de l'Amérique et qui appelle l'attention des géologues sur la différence de niveau existant entre les deux rives des mers qui baignent l'isthme. » La partie géographique est résumée avec une grande exactitude et contient la première description des terres découvertes de son temps dans les mers occidentales, c'est-à-dire le résultat des explorations des Espagnols jusqu'à l'année 1519. Enciso a reuni, en outre, dans cet ouvrage destiné à l'empereur Charles-Quint, tout ce qu'on connaissait alors sur la théorie et la pratique du pilotage, et il y a donné un véritable traité de la sphère suivant le système de Ptolémée, avec des tables de déclinaison. La *Suma de geographia* a été plusieurs fois rééditée, en dernier lieu à Séville (1846, in-fol.). On ignore à quelle époque mourut Enciso, qui fut un des hommes les plus instruits de son temps.

ENCISO (Diego-Ximenez DE), poëte dramatique espagnol, né à Séville. Il vivait au XVIIe siècle. Sa vie est totalement inconnue, bien que ses œuvres soient des plus remarquables. Les caractères qu'il trace dans ses pièces ont une franchise d'allures et aussi une exactitude historique rare partout, mais surtout en Espagne. On distingue parmi ses drames et ses comédies : *El principe don Carlos; La mayor hazaña de Carlos V*, ses œuvres capitales; *El gran duque de Florencia Juan Latino*, etc.

ENCITER v. a. ou tr. (an-si-té). Forme ancienne du mot EXCITER.

ENCKE (Jean-François), astronome allemand, né à Hambourg en 1791, mort à Spandau en 1865. Il fit ses études à l'université de Gœttingue, servit, en 1813 et 1814, dans la légion hanséatique contre Napoléon, passa, en 1815, dans l'armée prussienne, qu'il quitta pour entrer à l'Observatoire de Seeberg, près de Gotha. En 1825, il fut nommé directeur de l'Observatoire royal de Berlin, emploi qu'il a toujours conservé depuis. M. Encke est l'auteur d'un grand nombre de mémoires sur l'astronomie, dont les plus importants et les plus intéressants sont les traités publiés dans les *Astronomische Nachrichten* de Berlin, en 1831 et 1832, relativement à la comète appelée alors du nom de l'astronome Pons, qui l'avait découverte en novembre 1818. Cette comète porte aujourd'hui le nom de Encke. C'est Encke qui a prouvé l'identité de cette comète avec celle qui avait été observée par Méchain en 1786, par miss Herschel en 1795 et par Pons en 1805; il en a prédit le retour, justifié par l'expérience, pour 1822, 1825, 1828, et en a déterminé l'orbite, dont la distance à l'aphélie est quatre fois celle de la terre et la distance au périhélie un huitième de la première. Ses observations sur les mouvements de cette comète le conduisirent à constater le fait de l'accélération séculaire, fait qui reste acquis à la science, quoique la théorie de Encke sur la cause de cette accélération ne soit pas universellement acceptée. En cherchant à évaluer les perturbations produites sur la comète par la planète Jupiter, à son aphélie, et la planète Mercure, à son périhélie, il arriva à soupçonner que la masse de la seconde de ces planètes avait été mal calculée, et, en 1838, il prouva que Lagrange avait assigné à Mercure une masse trois fois plus grande qu'elle ne l'est réellement.

Encke a depuis perfectionné la théorie de la planète Vesta, et publié une nouvelle méthode pour le calcul des perturbations des planètes; ce dernier ouvrage a été traduit en français par M. Terquem. La planète Neptune a été découverte à son observatoire par M. Galle, directeur adjoint. Depuis 1830, Encke a publié régulièrement l'*Annuaire astronomique*, et, depuis 1840, les *Observations astronomiques faites à l'Observatoire royal de Berlin*. En 1845, il a publié des dissertations *De formulis dioptricis*, et, en 1846, un traité sur le *Rapport de l'astronomie avec les autres sciences.* Parmi les nombreux mémoires qu'il a fournis à divers recueils scientifiques, nous citerons ceux-ci : *Sur la déclinaison magnétique à Berlin* (1857), *Sur la détermination des longitudes géographiques* (1858), qui se trouvent l'un et l'autre dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

ENCLABRE s. m. (an-kla-bre). Antiq. Autre orthographe du mot ANCLABRE.

ENCLANCHE, ENCLANCHEMENT, ENCLANCHER. V. ENCLENCHE, ENCLENCHEMENT, ENCLENCHER.

ENCLASSÉ, ÉE (an-kla-sé) part. passé du v. Enclasser : *Matelots* ENCLASSÉS.

ENCLASSEMENT s. m. (an-kla-se-man — rad. *enclasser*). Action d'enclasser des marins, de les mettre dans les classes. ‖ Mot vieilli.

ENCLASSER v. a. ou tr. (an-kla-sé — de *en*, et de *classer*). Mettre dans les classes : *On enrôle, on* ENCLASSE *les matelots, qui doivent servir tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales.* (Volt.) ‖ Mot vieilli.

ENCLAVANT (an-kla-van) part. prés. du v. Enclaver : *Une propriété en* ENCLAVANT *une autre.*

ENCLAVANT, ANTE adj. (an-kla-van, ante — rad. *enclaver*). Qui enclave : *Le domaine* ENCLAVANT *et la propriété enclavée.*

ENCLAVATION s. f. (an-kla-va-si-on — rad. *enclaver*). Mar. Fosse creusée dans un bassin maritime, pour recevoir les bois de construction que l'on veut y conserver. ‖ Système de pieux qui retiennent ou supportent les bois de construction déposés dans cette fosse.

ENCLAVE s. f. (an-kla-ve — rad. *enclaver*). Terrain enclavé dans un autre : *Ce pré est une* ENCLAVE *d'un vaste domaine.* ‖ Territoire enclavé dans un autre : *La principauté de Monaco était une* ENCLAVE *du Piémont. Le sort inévitable des* ENCLAVES *est d'être absorbées.*

— Droit ecclés. Eglise située sur un diocèse auquel elle n'appartenait pas : *Cette paroisse est une* ENCLAVE *de l'évêché d'Autun.*

— Jurispr. anc. Terre ou justice ressortissant à une juridiction supérieure : *Ce présidial fut réuni à tel bailliage, avec toutes les* ENCLAVES. (Acad.).

— Archit. Partie d'un corps de bâtiment ou d'une pièce engagée dans une autre : *La chapelle forme* ENCLAVE *dans l'aile droite. L'escalier fait* ENCLAVE *dans la salle à manger.*

— Hydraul. Place pratiquée dans un bajoyer, pour loger la porte de l'écluse, lorsqu'elle est ouverte.

— **Encycl.** L'article 683 du Code Napoléon règle, en matière d'*enclave*, les rapports entre les particuliers. Le propriétaire de l'*enclave* jouit d'une manière absolue du droit de passage « par le chemin le plus court, » mais à charge par lui d'indemniser le possesseur de la propriété qu'il traverse.

En politique, les conditions auxquelles le propriétaire de l'*enclave* obtient le libre passage résultent le plus souvent de négociations, de conventions acceptées de part et d'autre. C'est ainsi que certaines puissances, la Prusse par exemple, ont dû à diverses reprises recourir à des traités pour obtenir le libre passage de leurs troupes.

Les *enclaves* ont été, dans bien des circonstances, des occasions de conflit. Aussi s'est-on attaché à faire disparaître de la carte de l'Europe un état de morcellement qui depuis longtemps n'avait plus sa raison d'être. La Confédération du Nord de l'Allemagne a récemment absorbé au profit de la Prusse toutes les possessions qui formaient pour elle des *enclaves*.

Si, au point de vue politique, les *enclaves* ont fréquemment fourni le prétexte de *casus belli*, au point de vue économique et commercial il en est parfois résulté un bien. Le Zollverein, cette vaste association douanière dont la Confédération germanique éprouve chaque jour les heureux effets, n'a été créé que le jour où la Prusse a reconnu la nécessité d'obtenir le libre accès commercial à des portions détachées de son territoire.

ENCLAVE D'ARTOIS, nom donné, avant la Révolution, à un canton de la Picardie, détaché du comté d'Artois par les traités de Madrid, de Crespy et de Cateau-Cambrésis, et comprenant treize paroisses dans le voisinage de Montreuil. L'enclave d'Artois conserva jusqu'en 1789 l'exemption des tailles et des droits de gabelle.

ENCLAVÉ, ÉE (an-kla-vé) part. passé du v. Enclaver. Enfermé, entouré de toutes parts, en parlant d'un terrain ou d'un territoire situé dans un autre terrain ou un autre territoire plus étendu : *Un petit champ* ENCLAVÉ *dans un grand domaine. Gibraltar est une possession anglaise* ENCLAVÉE *dans le royaume d'Espagne. Une province* ENCLAVÉE *dans un royaume voisin perd bientôt sa physionomie nationale.* (Mirab.)

— Diplom. *Lettre enclavée*, Lettre enfermée dans une lettre plus grande, comme on en rencontre souvent dans les initiales ornées des anciens manuscrits.

Blas. Se dit d'un écu parti ou coupé, tranché ou taillé, quand l'une des partitions pénètre ou s'enclave dans l'autre par une échancrure ordinairement de forme carrée, ce qui n'a guère lieu que dans les armoiries allemandes : *Peleckhosen, en Allemagne : parti,* ENCLAVÉ *sur gueules. Dachaw, en Bavière : d'or, coupé,* ENCLAVÉ *sur gueules.*

— Mar. Pris, retenu par les glaces : *Navire* ENCLAVÉ.

— Chir. *Fœtus enclavé*, Fœtus dont la tête reste engagée dans le détroit supérieur du bassin, qu'elle ne peut franchir.

ENCLAVEMENT s. m. (an-kla-ve-man — rad. *enclaver*). Etat d'un terrain ou d'un territoire enclavé : *L'*ENCLAVEMENT *d'Avignon dans la France a cessé à la Révolution.*

— Chir. Etat du fœtus dont la tête demeure engagée dans le détroit supérieur du bassin.

— **Encycl.** Méd. On donne le nom d'*enclavement* à un accident qui se produit quelquefois pendant l'accouchement, par suite de la disproportion qui existe entre le volume de la tête du fœtus et la cavité du bassin. La tête se trouve serrée entre les os du bassin, l'os pubis et l'os sacrum, sans que les contractions ni les efforts les plus énergiques changent sa position. Dans les anciennes définitions, on disait que la tête, fixée fortement dans la cavité du bassin, y adhérait de façon à former une véritable *paragomphose*, et ne semblait être qu'un seul corps avec lui. La simple comparaison entre la forme de la tête et celle du bassin démontre l'impossibilité de la paragomphose, car quelques points de la circonférence restent toujours sans contact avec le détroit.

On dit que la tête est enclavée lorsqu'elle est retenue dans le cercle du bassin par deux points diamétralement opposés, de sorte qu'elle se trouve tout à coup arrêtée et hors d'état d'avancer ou de reculer. Les efforts expulsifs viennent se briser contre une résistance insurmontable, et ce n'est qu'à l'aide d'une force considérable que l'accoucheur peut repousser la tête au-dessus du détroit. C'est à tort qu'on a nié quelquefois la possibilité de ce dernier mouvement; il est clair qu'on peut vaincre la résistance de la tête et la repousser dans le grand bassin, puisqu'en pareil cas on la fait passer d'un lieu plus étroit dans un lieu plus large. La grande résistance à vaincre est celle qui résulte de la contraction de l'utérus.

Il y a deux sortes d'*enclavement :*

1° Suivant le diamètre *occipito-frontal* de la tête;

2° Suivant le diamètre *bipariétal* de la tête.

I. *Enclavement suivant le diamètre occipito-frontal.* En pareil cas, l'occiput s'appuie contre la partie postérieure des os du pubis, tandis que le frontal porte sur l'angle sacro-vertébral. Dans cette position, la tête pourrait être comparée à un coin dont le sommet, représenté par le sinciput, s'enfonce dans le vide de l'excavation, et dont la base, mesurée par le diamètre occipito-frontal, est au-dessus des deux points de contact.

Les contractions utérines ont presque toujours pour effet de pousser la tête dans cette sorte de filière et de la fixer encore plus fortement. Il peut cependant arriver que, poussée par de violents efforts, et s'écrasant presque, la tête franchisse le cercle qui la retenait, mais ce cas est très-rare, et c'est surtout dans la seconde forme d'*enclavement* que ce fait se produit.

II. *Enclavement suivant le diamètre bipariétal.* Cet *enclavement* a lieu transversalement. Le pariétal, qui, dans la première forme, répondait à l'angle sacro-vertébral, présente une dépression remarquable et souvent même une fracture étendue. Cette forme d'*enclavement* a lieu dans un bassin bien conformé d'ailleurs, mais dont le détroit supérieur est trop étroit par rapport au volume de la tête.

Cet *enclavement* peut aussi être déterminé par l'étroitesse de l'excavation d'avant en arrière, lorsque la face antérieure du sacrum est plane ou même convexe au lieu d'être concave. Si, en même temps, la face interne des os du pubis se rapproche de l'axe de l'excavation par sa partie inférieure, la tête, en descendant, se trouve de plus en plus serrée entre deux plans inclinés.

Les causes de l'*enclavement* peuvent se résumer de la manière suivante :

1° Défaut de proportion entre le détroit supérieur et la tête de l'enfant : il faut que la tête puisse s'engager d'abord dans le détroit mais ne puisse le franchir. 2° Vice particulier dans la conformation du bassin. Suivant l'une ou l'autre de ces conditions, l'*enclavement* a lieu plus ou moins haut dans le bassin.

Comme conditions secondaires, il faut que les contractions aient un grand degré d'énergie pour pousser la tête contre les os du bassin; il faut aussi que ces efforts expulsifs ne soient pas portés à un degré extrême, car ils auraient pour résultat l'écrasement de la tête, la disjonction des symphyses du bassin, accidents fâcheux qui renversent l'obstacle qui retenait la tête. La tête doit offrir aussi un certain degré de solidité.

Ces conditions multiples, nécessaires à la production de l'*enclavement*, pourraient donner à penser que cet accident est très-rarement observé; ce serait une erreur : l'*enclavement* véritable est plus fréquent qu'on ne le croyait autrefois.

L'*enclavement* peut se produire de deux façons bien différentes. Dans le premier cas, la tête, préalablement engagée au détroit supérieur, s'arrête complétement. D'autres fois, l'immobilité de la tête n'est qu'apparente; elle continue d'avancer, mais avec une extrême lenteur. Lorsque sa partie la plus large a franchi le cercle rétréci du détroit supérieur, le reste de l'accouchement s'accomplit avec rapidité. Ce second cas, que quelques auteurs ont appelé faux *enclavement*, est très-difficile à reconnaître; c'est même impossible tout d'abord, et le temps seul peut donner une certitude à cet égard. N'avons-nous pas dit d'ailleurs que l'*enclavement* véritable pouvait céder à la violence des contractions utérines, quand la disproportion entre la grandeur du bassin et le volume de la tête de l'enfant n'était pas trop considérable?

Voici les signes sur lesquels on peut baser le diagnostic : la fixité de la tête, l'inutilité des contractions utérines, la difficulté extrême que l'on éprouve à refouler la tête avec la main, l'impossibilité absolue de mouvoir la tête latéralement et de la faire tourner sur son axe vertical. Le médecin constatera tout d'abord le point du bassin où la tête se trouve arrêtée. Cette constatation, parfois difficile, doit être faite avec le plus grand soin. Il ne faut pas perdre de vue que la tête, par suite de la compression qu'elle subit, s'allonge, et que le sinciput doit se trouver bien près du détroit inférieur, quand le front ou les bosses pariétales sont encore au niveau du détroit supérieur. Par suite de ces dispositions, dès qu'on introduit le doigt dans le vagin, on rencontre la surface de la tête; mais si, continuant l'examen vaginal, on suit la convexité de la tête, on reconnaît que la convexité du sacrum est libre, que la tête semble fuir, et que, par conséquent, elle n'est pas encore descendue dans l'excavation. Pour peu que l'on continue l'examen, on pourra arriver à déterminer les points de contact.

Il reste ensuite à décider si la tête avance ou si elle est décidément arrêtée. Si l'on touche le crâne pendant une contraction utérine, la tête semble avancer; mais aussitôt que la contraction cesse, on voit la tête toujours au même point. D'ailleurs, pour s'assurer de ce fait, il faut s'attacher à examiner les points par lesquels la tête est fixée.

Quand, malgré une fixité apparente, la tête avance à l'aide d'énergiques contractions, ses progrès sont si peu sensibles qu'il est souvent difficile de les remarquer. Nous avons dit à ce sujet que le temps seul pouvait éclairer complétement le médecin; mais combien de temps faut-il attendre? L'expectative trop prolongée pourrait devenir funeste, et, d'autre part, il serait inopportun d'agir quand on peut espérer une terminaison naturelle. On comprend qu'il est impossible de poser une règle absolue à cet égard. Cependant, on peut dire que si d'énergiques contractions utérines se sont produites sans résultat pendant une ou deux heures, il faut terminer l'accouchement.

Ajoutons que s'il se manifestait quelque accident ou quelque symptôme inquiétant pour l'enfant ou la mère, on devrait agir sans délai.

On pourrait confondre l'*enclavement* avec l'arrêt de la tête au passage. Ce dernier accident est dû, soit à l'étroitesse des détroits supérieurs et inférieurs d'un bassin d'ailleurs bien conformé, soit à l'inertie de l'utérus. Quand il y a *enclavement*, l'énergie des contractions utérines n'est pas diminuée; dans l'arrêt de la tête au passage par suite d'inertie, le contraire se produit. La tête cesse d'avancer parce que les contractions utérines ont cessé. De plus, la tête conserve sa mobilité. Ce dernier signe sert encore à distinguer l'*enclavement* des cas où la tête reste dans l'excavation parce que les épaules sont retenues au détroit supérieur.

On doit aussi noter, comme signes caractéristiques de l'*enclavement*, la tumeur qui se forme sur le crâne du fœtus et la tuméfaction des lèvres, du col de l'utérus, du vagin et des parois externes. Seulement, comme ces faits peuvent se produire en dehors de l'*enclavement*, ils ne devront être considérés que comme des signes accessoires d'une valeur tout à fait relative.

L'*enclavement* n'influe en rien sur les premiers phénomènes du travail de l'enfantement. Ce n'est qu'au moment de la rupture des membranes que la tête, qui s'avance à travers l'orifice de l'utérus et s'engage dans le détroit, se trouve tout à coup arrêtée.

Le pronostic de l'*enclavement* est plus ou moins grave, suivant la disproportion qui existe entre la tête du fœtus et la cavité pelvienne, la forme particulière de cette cavité, qui fait que les points de contact seront plus ou moins multipliés, la durée plus ou moins longue du travail.

Les contractions réitérées de la matrice irritent cet organe et l'enflamment; on a à redouter la déchirure des parois. Les parois du col de l'utérus et du vagin, du rectum, de la vessie et du méat urinaire, comprimés entre la tête du fœtus et les os du bassin, peuvent devenir le siége d'abcès toujours graves. On a encore à redouter la désorganisation des parties, les ulcérations gangréneuses qui, dans beaucoup de cas, donnent lieu à des fistules souvent incurables.

Le fœtus n'est pas moins exposé : la pression de la tête produit la compression du cerveau et peut aller jusqu'à causer la fracture des os du crâne, le décollement du péricrâne et de la dure-mère, des épanchements de sang à l'intérieur du crâne. Souvent, par suite des accidents que nous venons de signaler, la mort a lieu pendant le travail. Le trouble que l'*enclavement* apporte dans la circulation détermine une congestion sanguine dans les vaisseaux encéphaliques; cette congestion est suivie d'un état apoplectique qui peut se dissiper après la naissance, mais qui détermine le plus souvent la mort, par suite d'un épanchement de sang dans la substance du cerveau.

— *Traitement.* Le seul traitement de l'*enclavement* est l'accouchement artificiel. Pour cela plusieurs moyens ont été employés.

Mauriceau et de La Motte pratiquaient l'accouchement par les pieds et la version du fœtus. Ce moyen, le seul qui fût alors connu pour extraire l'enfant vivant, leur a réussi dans certains cas; mais ils en reconnaissaient eux-mêmes les difficultés et les dangers. Les autres accoucheurs n'hésitaient pas à percer le crâne et à évacuer le cerveau pour faire cesser les points de contact et faciliter l'action du crochet. L'invention du levier et du forceps a enfin permis de tenter des opérations plus sûres, plus faciles et surtout moins cruelles. Malgré les objections que l'on a émises, le forceps a rendu et rend tous les jours d'éminents services à l'art des accouchements. Le levier peut, dans certains cas d'*enclavement*, être fort utile.

On a proposé aussi la section de la symphyse du pubis; il faut la réserver pour les cas où le rétrécissement de l'excavation, dépendant du défaut de courbure du sacrum, est considérable. On doit préférer à cette opération la perforation du crâne et l'emploi du crochet, si l'enfant est mort.

Enfin on a eu recours à l'opération césarienne; mais il est facile de voir que cette opération si grave ne saurait convenir dans les cas où il est presque aussi difficile de dégager la tête par la partie supérieure que par la partie inférieure du bassin.

ENCLAVER v. a. ou tr. (an-kla-vé — de *en*, et du lat. *clavis*, clef). Faire une enclave de : *En achetant ce terrain,* J'ENCLAVERAIS *le domaine de mon voisin.* ‖ Entourer, contenir comme enclave : *Ce domaine* ENCLAVE *trois petites terres qui ne lui appartiennent pas.* ‖ Posséder un terrain dans lequel d'autres sont enclavés : J'ENCLAVE *quatre propriétés différentes.*

— Jurispr. Attacher comme enclave à une juridiction supérieure : ENCLAVER *un village dans un bailliage.* ENCLAVER *une paroisse dans un évêché.*

— Techn. Engager dans une autre pièce : ENCLAVER *deux poutres l'une dans l'autre.* ‖ Arrêter une pièce de bois avec un boulon ou une clef.

— Mar. Arrêter le bout d'un bordage dans sa rablure. ‖ Mettre dans l'enclavation : ENCLAVER *des pièces de mâture.*

S'enclaver v. pr. Etre enclavé : *Ce territoire* S'ENCLAVE *dans un autre. Ces pièces* S'ENCLAVENT *l'une dans l'autre.*

— Avoir des enclaves : *Ce diocèse* S'ENCLAVE *dans le diocèse voisin.*

ENCLENCHE ou **ENCLANCHE** s. f. (an-klan-che). Mécan. Coche circulaire que porte une pièce destinée à être mise en mouvement, et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle, mais de manière que l'on puisse, à volonté, faire cesser leur solidarité.

ENCLENCHÉ ou **ENCLANCHÉ, ÉE** (an-klan-ché) part. passé du v. Enclancher : *Pièce* ENCLANCHÉE.

ENCLENCHEMENT ou **ENCLANCHEMENT** s. m. (an-klan-che-man — de *en*, et de *clenche*). Mécan. Disposition d'une pièce enclenchée.

ENCLENCHER ou **ENCLANCHER** v. a. (an-klan-ché). Mécan. Unir, rendre solidaire au moyen de l'enclenche : ENCLENCHER *une pièce.*

ENCLESTRE s. f. (an-klè-stre). Anc. mar. Pièce de bois qui entrait dans la construction d'une tartane.

ENCLIANDRE s. f. (an-kli-an-dre — du gr. *egklinô*, je penche; *anêr, andros*, organe mâle). Bot. Section du genre fuchsia.

ENCLIGNER v. a. ou tr. (an-kli-gné; *gn.* mll. — de *en*, et de *cligner*). Regarder, observer. ‖ Saluer. ‖ Vieux mot.

ENCLIN, INE adj. (an-klain, i-ne — lat. *inclinis*, même sens). Porté, disposé par sa nature : *L'homme est* ENCLIN *au mal. Quoique moins* ENCLINES *que le chat à dérober, les marmottes cherchent à entrer dans les endroits où l'on renferme le lait.* (Buff.) *L'homme est* ENCLIN *à prendre pour le monde le cercle étroit qui l'environne.* (J. Droz.) *Les hommes vains et prétentieux sont toujours les plus* ENCLINS *à l'envie, car ils convoitent ce qu'ils voudraient forcer les gens à croire qu'ils possèdent.* (Csse de Blessington.) *La musique moderne, qui veut une paix profonde, est la langue des âmes tendres, amoureuses,* ENCLINES *à une noble exaltation intérieure.* (Balz.) *Les journalistes, comme les ministres, sont* ENCLINS *à croire qu'il n'y a rien de mieux à faire que ce qu'ils font.* (E. de Gir.) *Le pouvoir est plus* ENCLIN *à craindre qu'à prévoir.* (Guizot.) *Après des temps de malheur et de gloire, un peuple est* ENCLIN *au repos, et pour peu qu'il soit régi par des institutions tolérables, il se laisse facilement conduire par les plus petits ministres du monde; cela le délasse et l'amuse.* (Chateaub.) *La nature a fait l'homme* ENCLIN *à la paresse.* (Rigault.) *L'homme est* ENCLIN *à chercher des jouissances hors de sa situation.* (Laténa.) *Les gens sérieux sont généralement* ENCLINS *à supposer que les gens d'esprit rient toujours.* (Toussenel.)

ENCLINOMÈNE s. m. (an-kli-no-mè-ne—gr. *egklinomenos;* de *egklinô*, j'incline). Gramm. gr. Mot susceptible de se joindre à un autre mot : *Les enclitiques sont une espèce dans le genre* ENCLINOMÈNE. (Egger.)

— Adjectiv. : *Mots* ENCLINOMÈNES.

ENCLIQUETAGE s. m. (an-kli-ke-ta-je). Mécan. Appareil servant à rendre deux pièces solidaires l'une de l'autre lorsque le mouvement a lieu dans un sens, et qui les laisse indépendantes lorsque le mouvement a lieu en sens contraire : *Rochet d'*ENCLIQUETAGE. ‖ Action du même appareil.

— **Encycl.** Les *encliquetages* se composent ordinairement d'un cliquet qui, en s'engageant dans l'intervalle de deux dents d'une roue à rochet, établit la liaison dans le sens où le cliquet pousse la dent placée devant lui. Ce cliquet, pressé par un ressort, cède facilement dans le mouvement rétrograde.

La figure ci-jointe représente l'*encliquetage*

Fig. 1.

d'un treuil à élever les matériaux de construction; LM est le levier que manœuvrent les ouvriers; dans le mouvement descendant de ce levier, sa tête M tournerait librement autour de l'arbre O sur lequel est enroulée la corde qui supporte le poids, si le cliquet *c* n'appuyait pas sur une dent de la roue à rochet fixée à l'arbre. Quand le levier se relève, la roue à rochet, qu'entraînerait le fardeau dans le sens contraire à celui indiqué par la flèche, est retenue par un autre cliquet *c'* lié à un point fixe indépendant à la fois de l'arbre et du levier. Ainsi, quand le levier descend, il entraîne la roue ou l'arbre, et, par suite, le fardeau; pendant qu'il remonte, la roue et le fardeau restent immobiles. La succession des mouvements alternatifs imprimés au levier par les ouvriers produit donc un mouvement intermittent du fardeau.

Pour rendre le mouvement circulaire de va-et-vient continu ou à peu près continu, on fait usage du levier de Lagarousse, portant deux cliquets moteurs qui agissent alternativement, l'un, pendant que le levier s'élève, l'autre pendant qu'il s'abaisse. Avec ces dis-

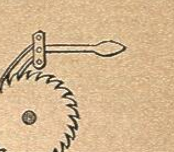
Fig. 2.

positions l'effort exercé sur le rochet a lieu à chaque oscillation simple du levier, et le mouvement circulaire n'éprouve que de très-courtes intermittences.

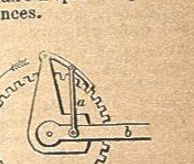

Fig. 3.

Pour éviter le bruit désagréable que produisent les cliquets en passant d'une dent sur l'autre, ainsi que l'usure rapide de celles-ci, on emploie les *encliquetages muets*, dans lesquels le cliquet est soulevé par une petite bielle *a*, pendant la marche ascensionnelle du levier *b*; dans l'oscillation inverse de ce dernier, la bielle *a*, en s'abaissant, engage le cliquet entre de nouvelles dents.

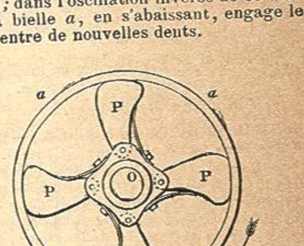

Fig. 4.

Les *encliquetages* ordinaires, outre les inconvénients attachés aux chocs brusques, ont encore celui d'occasionner des pertes de temps pour passer du repos au mouvement, parce que les cliquets ne se trouvent pas toujours en prise au moment de la mise en marche. M. Dobo, horloger mécanicien, a remédié à cet inconvénient par l'emploi d'un dispositif spécial, dans lequel le cliquet est remplacé par une roue qui, lorsqu'elle marche dans un sens, déplace légèrement les leviers P fixés à l'arbre O, et frotte sur eux sans entraîner l'arbre, tandis que lorsqu'elle tourne dans le sens inverse, il se produit un arc-boutement; les leviers font corps avec la roue et le mouvement est transmis à l'arbre.

Le système d'*encliquetage par pression*, dû à M. Saladin, de Mulhouse, permet, par l'action successive de deux anneaux fixés sur deux bielles placées de chaque côté du point de rotation d'un levier, d'engendrer le mouvement circulaire continu d'une roue au moyen du mouvement circulaire alternatif du levier.

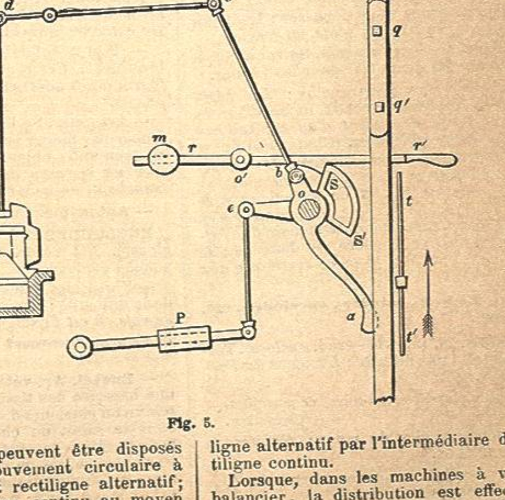

Fig. 5.

Les *encliquetages* peuvent être disposés pour produire un mouvement circulaire à l'aide d'un mouvement rectiligne alternatif; un mouvement rectiligne continu au moyen d'un autre circulaire alternatif; et un rectiligne alternatif par l'intermédiaire d'un rectiligne continu.

Lorsque, dans les machines à vapeur à balancier, la distribution est effectuée au moyen de soupapes, le mouvement de celles-